APPEL DE CANDIDATURES
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La municipalité de Chute-aux-Outardes est à la recherche de citoyens désirant pourvoir un poste devenu vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le CCU est un groupe de travail constitué en vertu du règlement n° 181 de la municipalité conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1) à qui le conseil confie le soin d'étudier et de faire des recommandations sur des sujets tels que les dérogations mineures, les demandes de modification aux règlements d'urbanisme et autres questions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La fréquence des rencontres est mensuelle. La durée du mandat de chaque membre est de deux (2) ans.

Tous les citoyens ou les citoyennes, résidants sur le territoire de la municipalité, interpelés par les questions d'urbanisme et de développement territorial, sont donc invités à poser leur candidature. L'implication sur ce comité ne requiert pas de compétences particulières.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à envoyer une courte lettre exposant vos motivations à participer aux rencontres du comité consultatif en urbanisme aux coordonnées suivantes :

Service de l'urbanisme
Municipalité de Chute-aux-Outardes
2, rue de l'École
Chute-aux-Outardes (Québec) G0H 1C0

Ou soit par courriel : secretariat@municipalitecao.ca
Vous avez jusqu'au 8 mars 2024 pour poser votre candidature.